



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du lundi 27 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 017

Date de la Convocation :
mercredi 15 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 17 h 00, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni CENTRE ROGER FOURNEYRON, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :
17

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Séverine BONCOMPAIN, Madame Marlène LASHERME, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Bernard ROUCHON, Madame Jeannine GIRE-KIEFER, Monsieur Josette BOURSIER, Monsieur Marc ROUCOUSE

Date de publication en ligne :

A donné procuration :

Monsieur Enzo CHARITAT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

Absent(e)s :

Monsieur Christian MALROUX, Madame Gilda DURIEUX

Secrétaire de séance : Brigitte FROMAGET-HERITIER

La séance a été levée à : 19 : 00

<u>Objet</u> :	Approbation de l'affectation du résultat 2025 du CCAS
-----------------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Mes chers collègues, hors de la présence de Monsieur le Président,

Le compte administratif 2025 fait apparaître les résultats suivants :

- En section d'investissement un déficit de 198 447,83 €
- En section de fonctionnement un excédent de 208 192,46 €

Les résultats de clôture à reporter au budget primitif 2026 s'élèvent à :

- En section d'investissement à un excédent de 223 695,26 €
- En section de fonctionnement à un excédent de 259 462,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et que le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, je vous propose que le résultat de la section de

Délibération n° DEL_2026_017 du lundi 27 avril 2026

fonctionnement constaté soit repris à cette section au budget primitif 2026 (ligne 002 du budget en recettes).

Le Conseil d'Administration:

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- APPROUVE la reprise du résultat cumulé de la section de fonctionnement en recettes de cette section au budget primitif 2026 du CCAS.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 27 avril 2026